

Autour du Boulevard Nature : la balade de Saint-Christophe

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM



Visorando



Randonnée n°35134509

Cette randonnée vous emmène à la découverte de la commune de la Chapelle Saint-Aubin et de ses chemins ruraux. Petits chemins et patrimoine vous guident tout au long du parcours.

Durée :	2h25	Difficulté :	Facile
Distance :	7,88 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	66 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	72 m		
Point haut :	115 m	Commune :	La Chapelle-Saint-Aubin (72650)
Point bas :	58 m		



Description

Depuis Le Mans, prendre la direction de la Chapelle-Saint-Aubin par la D304. S'arrêter au niveau du parking du Bois de Saint-Christophe.

(D/A) Quitter le parking pour s'engager dans le Bois de Saint-Christophe. Au premier croisement, continuer tout droit puis tomber sur un second croisement.

(1) Partir à angle aigu sur la droite puis tourner deux fois à gauche.

Poursuivre toujours en face jusqu'à la prochaine route (D245). Prendre le chemin en face (Chemin des Poneys) jusqu'au croisement.

(2) Emprunter à gauche la sente parallèle à la route (Rue de la Corne) pour se diriger vers le village. Après 500 m, virer sur la deuxième allée à droite pour poursuivre sur un chemin sinueux. Continuer alors toujours tout droit aux trois premiers embranchements et aboutir au quatrième.

(3) Prendre à gauche sur une sente et atteindre la route (D304).

(4) Aller à droite puis suivre le premier chemin à gauche. Près du passage à niveau, traverser la route et emprunter en face le Sentier des Bassins. Laisser les dits bassins sur la gauche, poursuivre sur 500 m parallèlement à la ligne de chemin de fer, puis tourner à gauche (**prudence**, passage serré).

(5) Prendre la Rue de Boudan à droite sur 10 m puis grimper à gauche dans le parc. Ignorer un carrefour. Au sommet, tourner sur le premier chemin à gauche et continuer dans le parc en filant toujours tout droit jusqu'à la Rue des Camélias. Poursuivre sur 100 m jusqu'au croisement au niveau du cimetière.

(6) Prendre à droite l'Allée du Souvenir, monter les premières marches et virer de nouveau à droite. Continuer sur le sentier filant en face de l'impasse pour prendre ensuite un passage tout en restant sur la droite pour traverser le Parc G. Branchu V. Jauneau. À sa sortie, prendre à gauche sur la Rue des Bleuets, puis s'engager de nouveau à gauche dans l'Impasse des Bleuets. Après 50 m, emprunter à droite la ruelle entre les jardins et les maisons pour déboucher Impasse de la Porchère.

(7) Tourner à droite puis, au terminus de l'impasse, continuer à droite sur la rue éponyme jusqu'au lieu-dit le Verger, au niveau du prochain virage. Faire un gauche/droite et suivre le chemin jusqu'au hameau de Bel-Air.

(8) Suivre la petite route à gauche qui longe l'autoroute. Prendre la D304 à gauche (croix médiévale de Roussard), puis emprunter le passage protégé afin de rejoindre le parking **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Centre de Saint-Christophe**
N 48.039715° / E 0.151317° - alt. 113 m - km 0
- 1 Intersection dans la forêt**
N 48.036476° / E 0.148806° - alt. 103 m - km 0.51
- 2 Sente parallèle**
N 48.031583° / E 0.149902° - alt. 111 m - km 1.44
- 3 Croisements de sentes**
N 48.027896° / E 0.159347° - alt. 101 m - km 2.73
- 4 La Croix Veron**
N 48.029574° / E 0.165482° - alt. 80 m - km 3.25
- 5 Rue de Boudan**
N 48.037084° / E 0.166543° - alt. 62 m - km 4.67
- 6 Rue des Camélias**
N 48.034112° / E 0.162775° - alt. 78 m - km 5.5
- 7 Impasse de la Porchère**
N 48.035968° / E 0.161056° - alt. 90 m - km 5.83
- 8 Bel Air**
N 48.044298° / E 0.157718° - alt. 94 m - km 6.88
- D/A Centre de Saint-Christophe**
N 48.039717° / E 0.151373° - alt. 113 m - km 7.88

Informations pratiques

Départ au centre Saint-Christophe.

Copie, vente et diffusion interdites - 5OfOnKu6

Le balisage de cette randonnée est de couleur Jaune.

Transport en commun :

Bus ligne 11, arrêt Saint-Christophe.

A proximité

A voir au fil du chemin :

- Centre Saint-Christophe.
- La Croix Véron (demeure bourgeoise du XVIIIe siècle).
- Le Bourgneuf (croix de Roussard du Moyen-Âge).
- Les bornes séculaires, implantées en 1708, qui marquaient les limites de propriétés de l'hôpital du Mans

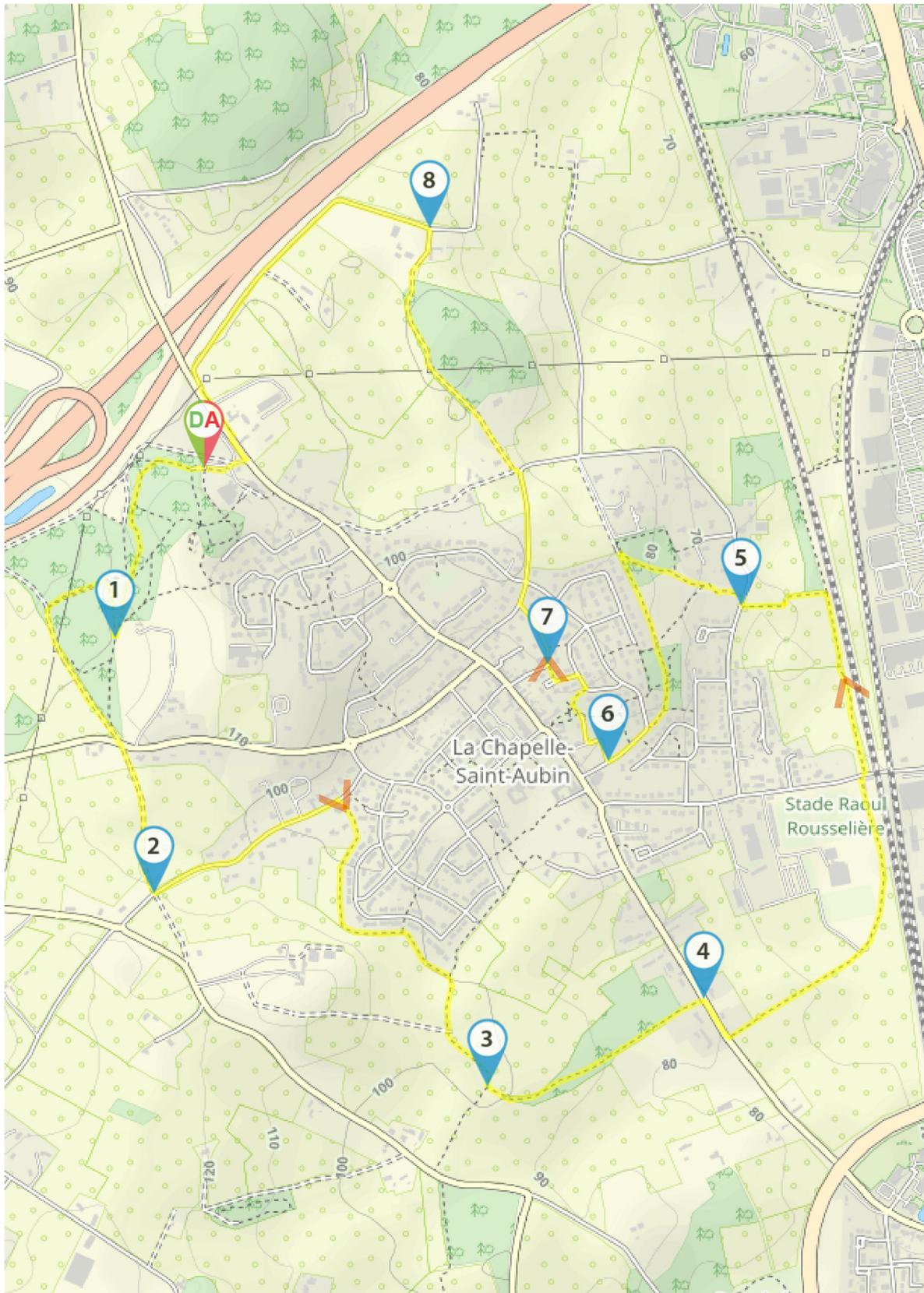
À voir sur la commune :

- [Église](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-la-balade-de/>

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N | 500m
All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.